



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U18 FEMININS

Saison 2024-2025

Article 1 – Généralités

Le championnat **U18 Féminin** est ouvert aux groupements sportifs ou aux équipes de coopération territoriale club affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Le Comité de Haute-Savoie a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif.

Article 2 – Engagements

Les engagements **2024-2025** se font directement auprès du Comité de Haute-Savoie sur la base du volontariat.

Les groupements sportifs désirants s'inscrire à cette compétition doivent utiliser l'imprimé concerné et l'adressé au Comité de Haute-Savoie avant le 20 juillet.

Article 3 – Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement **FORFAIT GÉNÉRAL**.

Article 4 – Qualification et licences (à voir avec sportive et qualification)

Clubs non CTC

Nombres de joueurs autorisés maximum 10 sur une rencontre, 5 licences AS maximum

Nombres de joueurs « brulés » 5 si équipe 2.

Nombre de joueurs sur une rencontre (5 max entre 1C, 2C et T)

Précisions CTC

Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre 10 maximum 7 licences AS maximum

Nombres de joueurs entrés en jeu 5 minimum * 3 joueurs minimum du club porteur

Nombre maximum de mutations autorisées 5 1C ou 2C ou JT *

Nombre de joueurs « brulés » 5 3 joueurs minimum du club porteur

- Avec 2C maximum pour la poule A

Article 5 – Catégorie d'âge

Le championnat **U18 Féminin** est réservé aux **jeunes filles nées en 2007-2008-2009**.

Les joueuses nées en **2010 et 2011** peuvent également participer à cette compétition départementale avec un surclassement (médecin de famille)

Rappel : surclassement (voir tableau fédéral)

Article 6 – Horaires et Durée des rencontres

Les rencontres sont fixées le dimanche.

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de **10 minutes** chacun avec une pause de **2 minutes** entre le 1^{er} et le 2^{ème}, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps et une pause de **5 minutes** entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement sera au minimum des **20 minutes**.

En cas de résultat nul, une **prolongation unique de 5 minutes** sera jouée autant de fois.

Le report d'une rencontre est interdit. (à voir avec sportive)

Les dérogations sont valides à 30 jours. (à voir avec sportive)

Article 7 –

Règlement FIBA

Article 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de **Taille 6**.

La ligne des 3 points se situe à 6,75 ligne pleine.

REGLEMENT SPORTIF

L'entraîneur et/ou le manager sont responsables de la mise en oeuvre et du respect des directives techniques concernant les **U18** (règlement FIBA).

Article 9 – Arbitrage

Pour chaque rencontre, la commission des officiels désignera un ou deux arbitres dans la mesure du possible.

Article 10 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Directeur du Comité de Haute-Savoie après avis des Commissions Technique et Sportive.